

A LIRE

dans ce numéro :

Grève fructueuse à Collegiate

P. 2

La Semaine

P. 3

Négociations dans le textile

P. 5

News Digest

P. 8



VOL. XXX — No 44

Montréal, 19 novembre 1954

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans LE TRAVAIL

A LA CONFERENCE DE L'OIT A GENEVE SUR L'INDUSTRIE METALLURGIQUE

# PLUS DE POUVOIR D'ACHAT POUR COMBATTRE le CHOMAGE

## LE PROJET DOZOIS NE REGLE PAS TOUT LE PROBLEME DU LOGEMENT

Les journaux de Montréal n'ont pas manqué de faire une large publicité au projet Dozois de démolition de taudis et de la reconstruction de ce secteur en vertu de la Loi Nationale de l'Habitation.

Si tous les journaux ont été unanimes à accueillir favorablement ce projet, parce qu'il marque une étape à Montréal les critiques se font assez nombreuses du fait que ce projet n'apporte aucune solution au problème du logement à Montréal.

D'autre part, l'on ne manque pas de s'effrayer du coût élevé d'un tel projet et des pertes astronomiques que les contribuables devront assumer par logement construit en vertu de ce plan.

La résolution adoptée la semaine dernière par le Conseil Central de Montréal endossant les recommandations du Comité chargé de préparer le rapport Dozois semble refléter ces appréhensions.

Après avoir étudié le projet, le Conseil Central a adopté une résolution dont le dernier paragraphe se lit comme suit:

"Le comité constate que le projet servira à améliorer les conditions de logement dans ce secteur, cependant il ne croit pas que cette initiative soit une solution définitive et complète du problème du logement à Montréal. Le comité reconnaît en outre que le coût de réaménagement, de reconstruction et d'exploitation d'une telle entreprise est si dispendieux qu'il se demande s'il ne vaudrait pas mieux trouver une formule permettant aux familles à revenu modique de se loger dans des maisons qui deviendraient leur propriété.

Les deux seuls avantages du projet sont les suivants:

1.—Les familles qui actuellement sont logées dans de vieux logements, mal aérés, mal éclairés et souvent dépourvus de commodités essentielles, seront relogées dans des logements neufs confortables.

2.—La reconstruction de ce secteur réhabilitera la partie est de Montréal.

Par ailleurs, le projet est conçu de manière à reloger approximativement le même nombre de familles et ne crée donc aucun logement de plus pour les familles qui souffrent actuellement de la crise du logement.

L'exploitation de ces 1,388 logements coûtera au bout de 50 ans la jolie somme de \$38,000,000, soit plus de \$20,000.00 par logement.

La question qui se pose, c'est de savoir s'il ne serait pas plus économique de construire des maisons unifamiliales et d'y loger les familles qui n'auraient à déboursier que la remise du capital sur une longue période. Au point de vue économique, les économies à réaliser seraient appréciables tandis que du point de vue social les avantages de la propriété d'une maison unifamiliale sont incalculables.

Telles sont les réticences qu'a voulu exprimer le Conseil Central de Montréal à l'égard du plan Dozois qui constitue cependant, à l'heure actuelle, la seule application possible de la Loi Nationale pour aider à mieux loger les familles à loyer modique.

Les représentants de l'industrie métallurgique à Genève demandent l'augmentation du pouvoir d'achat et une plus grande sécurité économique pour les petits salariés — La réduction des heures de travail

Genève (Nouvelles de l'OIT). — "Le plein emploi ne peut être maintenu que s'il repose sur un pouvoir d'achat suffisant entre les mains des consommateurs, sur l'amélioration des standards de vie et une plus grande sécurité économique pour les catégories de travailleurs à faible revenu et le développement économique des pays sous-développés."

Voilà l'une des déclarations contenues dans le rapport que vient de soumettre le sous-comité de l'OIT chargé d'étudier les méthodes destinées à favoriser une meilleure coopération patronale-ouvrière dans l'industrie de la métallurgie.

L'on sait que c'est M. Adrien Plourde, président de la Fédération nationale de la Métallurgie, qui représentait les ouvriers canadiens à cette conférence qui groupait des représentants des employeurs, des employés et des gouvernements de plusieurs pays.

Après avoir défini les conditions d'une meilleure collaboration patronale ouvrière dans l'industrie de la métallurgie, les délégués ont aussi porté leur attention sur les moyens à prendre pour régulariser l'emploi dans les entreprises de la métallurgie.

### Le chômage

Le rapport soumet que lorsque le danger de chômage se fait sentir, dans l'industrie métallurgique, une attention immédiate doit être portée aux réductions des prix, à l'augmentation de la productivité, à la diminution des taxes de vente et finalement à

l'augmentation du crédit aux consommateurs.

Le rapport suggère aussi aux gouvernements de synchroniser leurs achats massifs et leurs investissements de façon à corriger les fluctuations de la demande privée.

Le mémoire, qui fut adopté par un vote de 91 contre 11, établit le principe que la coopération sur le plan de l'usine doit être fondée sur la participation de représentants choisis par les travailleurs eux-mêmes.

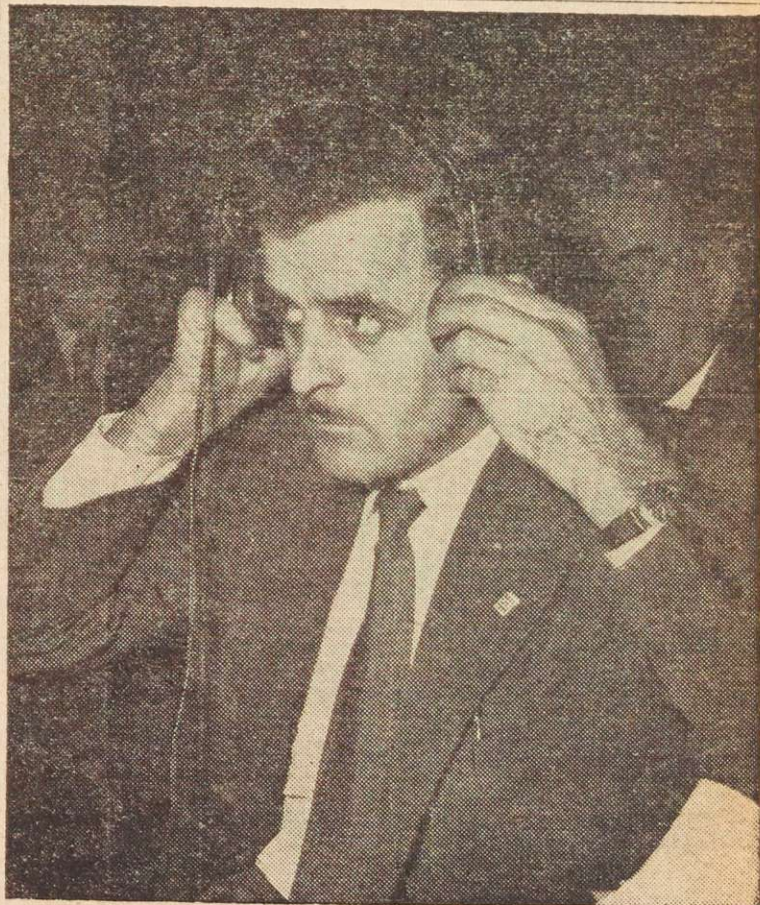
Le mémoire déclare que les "bonnes relations humaines sont inséparables des bonnes relations industrielles et demande le développement d'une coopération patronale ouvrière quand la direction et le travail seront tombés d'accord sur les principes et

les méthodes de cette coopération".

Le comité souligne les principaux sujets qui peuvent faire l'objet de telles consultations: la situation de l'emploi, la prévention des accidents, le bien-être social, l'hygiène et l'apprentissage.

### Les heures de travail

Une résolution en vue de réduire les heures de travail là où la chose est possible a été adoptée par un vote de 48 à 46 avec 17 abstentions. Le comité demande à l'OIT, dont la réunion régulière se tient actuellement à Rome, de charger le directeur général de préparer un rapport sur la question des heures de travail dans les différents pays et sur les répercussions possibles de la réduction des heures de travail.



M. Adrien Plourde, président de la Fédération nationale de la Métallurgie et délégué ouvrier canadien aux récentes délibérations du sous-comité de l'O.I.T. sur les méthodes de coopération patronale-ouvrière dans l'industrie métallurgique.



## EN ATTENDANT LE REGLEMENT DE LA GREVE A COLLEGIATE



# Plein succès de la greve a Collegiate Mfg. de Montreal

Augmentation de 6, 8 et 10 cents l'heure — Rétroactivité de \$100 à \$150 — Atelier fermé et plan d'assurance

Les quelque 100 grévistes de Collegiate Mfg de Montréal qui avaient quitté le travail mardi, le 9 novembre, sont retournés au travail mardi matin, le 16 novembre, après la signature d'une convention collective en tous points conforme à leurs demandes.

C'est lundi après-midi dernier que l'Union Nationale du Vêtement, section Collegiate, mettait fin à la grève, après la signature d'une entente qui fait droit à toutes les réclamations des syndiqués.

Les principales conditions de l'entente ont trait à une augmentation de salaire, une clause de sécurité syndicale, une clause d'ancienneté ainsi qu'une clause prévoyant la participation de l'employeur au plan d'assurance de la Fédération Nationale du Vêtement (CTCC).

L'entente signée lundi dernier prévoit une augmentation de salaire de 6 cents l'heure pour les employés féminins qui comptent un mois de service mais moins d'une année; une augmentation de 8 cents l'heure pour les employés féminins qui comptent une année de service et plus tandis que les employés masculins touchent une augmentation de salaire de 10 cents l'heure pour la semaine de travail de 42 heures réparties en 5 jours.

L'entente prévoit aussi une rétroactivité qui accordera à chacun des employés un montant variant entre \$100 et \$150, soit la différence du salaire payé depuis le 1er février 1953 par l'employeur et les taux du décret que Collegiate Mfg n'avait pas voulu respecter.

#### LA SECURITE SYNDICALE

En matière de sécurité syndicale, la convention signée prévoit l'atelier fermé, c'est-à-dire que tous les employés actuels et futurs devront comme condition d'emploi, appartenir au syndicat.

Par ailleurs, l'employeur s'est engagé à déduire à la source la

cotisation syndicale, de même que les contributions des employés au plan d'assurance de la Fédération.

A ce sujet, l'employeur a consenti à verser 1½% de sa feuille de paie au fonds d'assurance de la Fédération qui garantit aux employés l'assurance-maladie-hospitalisation, une indemnité de salaire en cas de maladie et plusieurs autres avantages.

M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement a déclaré que les employés de Collegiate Mfg ont remporté une grande victoire sur un employeur récalcitrant.

M. Forte souligne en effet que Collegiate Mfg était l'un des 25 employeurs qui avaient refusé de se conformer au décret du Vêtement et avaient refusé de payer les taux sanctionnés par la loi. L'entente signée lundi dernier met fin à cette situation illégale de la part de l'employeur et vaut aux syndiqués des avantages appréciables. D'autre part, il est possible que cet exemple serve aux autres employeurs récalcitrants car il est à noter que Collegiate Mfg est l'un des employeurs les plus importants de ce groupe minoritaire.

D'autre part, les grévistes de Collegiate Mfg de Montréal ont aussi fait la lutte pour les employés de Collegiate de Berthierville qui compte une soixantaine d'employés. Une entente est aussi intervenue dans ce cas et vaut aux employés de Berthierville une augmentation générale de 5 cents l'heure en plus d'une révision des taux à la pièce.

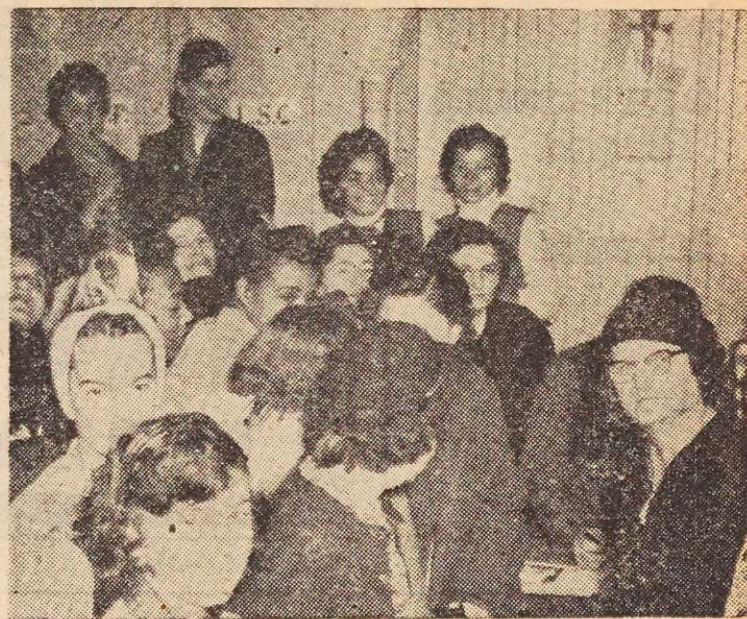
L'entente dans les deux cas est datée du 1er novembre 1954 et vaut jusqu'au 31 décembre 1955. MM. Angelo Forte et J.-N. Godin ont dirigé les négociations tandis que M. P.-E. Petit avait la direction de la grève.

#### St-Jean

Dans une assemblée tenue le 8 novembre dernier, les membres du Syndicat Catholique National de la Construction de Saint-Jean ont décidé d'organiser une fête familiale: Cette fête aura lieu le 18 décembre prochain. L'endroit sera annoncé plus tard.

On projette de faire un tirage de dindes. Une distribution de cadeaux pour les enfants sera faite par le "Père Noël". De plus amples informations vous seront données plus tard.

Au cours de la même assemblée le film "Compagnon d'une même destinée" fut présenté.



Groupes de grévistes de Collegiate Mfg., photographés la semaine dernière lors de leur grève qui a duré 5 jours et s'est terminée par un règlement très satisfaisant.

#### Sherbrooke

## Conciliation à l'American Biltrite

Après cinq séances de négociations infructueuses avec l'American Biltrite de Sherbrooke, l'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke, qui groupe plus de 250 employés, a décidé de recourir à l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail pour faciliter le règlement du différend.

Les principales demandes syndicales avaient trait à une augmentation de 25 cents l'heure pour les travailleurs rémunérés à l'heure et une augmentation de 15 cents l'heure pour les employés à la pièce, ainsi qu'une évaluation des tâches de tous les employés.

La compagnie a consenti à l'évaluation des tâches mais a refusé les demandes d'augmentations de salaires. Comme l'évaluation des tâches n'affecterait que 90 employés environ qui recevraient une augmentation de deux cents l'heure, le syndicat a décidé de refuser l'offre de la compagnie et a décidé de recourir à la conciliation.

## LE PROBLÈME OUVRIER

### Qu'on est bien chez soi!

Rien de plus réconfortant que de se sentir chez soi, d'habiter une demeure acquise par ses efforts, son travail et ses espérances. Un certain nombre de travailleurs jouissent déjà de ces résultats, grâce à une bonne administration de leur budget familial et à un sens de l'épargne. Ils sont heureux, mais trop peu nombreux.

Les autres, pour la plupart, ne trouvent pas moyen de mettre quelque chose de côté à cause d'un salaire trop bas et d'obligations trop lourdes. Ils sont laissés à leurs propres ressources trop restreintes alors que les autorités civiles devraient faire beaucoup plus pour les aider.

C'est le vœu de l'Eglise que tous les travailleurs honnêtes et consciencieux accèdent à la propriété de leur propre maison. C'est légitime et souverainement bienfaisant pour la famille. "Selon la doctrine de *Remum Novarum*, nous dit Pie XII, la nature même a lié intimement la propriété privée à l'existence de la société humaine et de la vraie civilisation, mais dans un degré éminent à l'existence et au développement de la famille." "Un tel lien est évident. N'est-ce pas la propriété privée qui doit assurer au père de famille la saine liberté dont il a besoin pour pouvoir remplir les devoirs que le Créateur lui a assignés, pour le bien physique, moral et religieux de la famille..." (1er juin 1941). En conséquence de cette exhortation pressante, l'Episcopat de la province de Québec précise et fait une invitation à qui de droit: "Et comme il reste difficile pour ceux qui gagnent peu, malgré certains avantages donnés par l'autorité civile, de réaliser ce désir si naturel d'accéder à la propriété privée! Puisse le zèle concerté des autorités civiles et des premiers intéressés, les coopérateurs, trouver un plan de plus en plus pratique d'aide financière à la construction de logements familiaux." (L.P. sur le Problème ouvrier, no 118).

Quand sera-t-il évident pour tous qu'un des meilleurs placements de l'Etat en ce moment serait d'aider les moins fortunés à accéder à la propriété privée? Les hésitations, les demi-mesures font perdre un temps précieux pour la sécurité et la stabilité de la société.

Pour les travailleurs, ils doivent être prêts à prendre leurs responsabilités et à faire la part qui leur revient. Ils se doivent de faire une étude approfondie des différentes formules qui ont été utilisées et de profiter des expériences qui ont été faites, mettant de côté ce qui apparaît dangereux et de réalisation douteuse et améliorant ce qui a fait le succès ailleurs. Les expériences heureuses dans les coopératives d'habitation sont assez nombreuses et probantes pour engager à une action plus effective.

Les travailleurs organisés ont devant d'immenses possibilités dans le domaine de l'éducation: ils ne doivent pas rater le train.

## Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

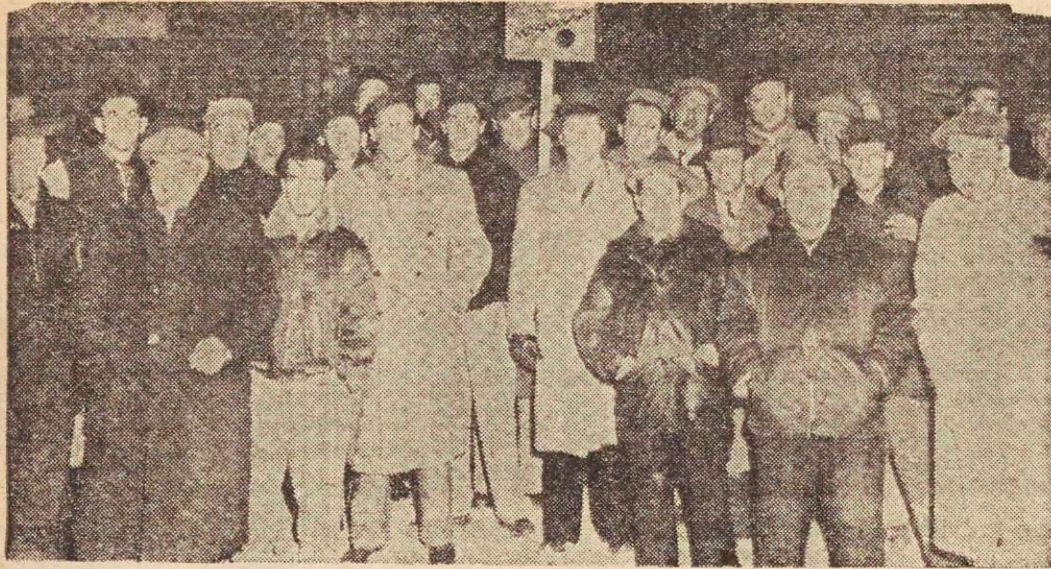
Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

UN OUTIL INDISPENSABLE  
AUX NEGOCIATEURS ET  
DIRIGEANTS SYNDICAUX

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste





# Greve des 1200 employes de Dominion Oilcloth

Les 1200 employés de Dominion Oilcloth de Montréal se sont mis en grève mardi matin dernier et paralysent complètement la production dans cette usine de prélaris et linoléums de la métropole; par ailleurs les employés de Barry & Staines, de Farnham, une subsidiaire de Dominion Oilcloth Ltd, ont aussi déclaré la grève au même moment, de sorte que la production de plus de 80 p. 100 du prélaris produit au Canada est paralysée.

Cette grève met fin à une longue période de négociations, de conciliation, d'arbitrage et de négociations post-arbitrales au cours desquelles la compagnie a refusé de faire la moindre concession.

## LES MEMBRES

On se rappelle que les employés de ces deux entreprises, membres du Syndicat National des Travailleurs du Linoléum, affilié à la Fédération Nationale des Travailleurs de l'industrie chimique, avaient décidé la semaine dernière de faire la grève si leurs demandes étaient refusées par la compagnie, dont les profits nets ont augmenté de plus de 40% depuis 1947, tandis que les employés eux-mêmes ne touchent qu'un salaire de base de \$1.13 à Montréal et \$1.00 l'heure à Farnham.

Les employés demandaient donc une augmentation de 25 cents l'heure pour combler la différence entre le salaire des employés de la seule entreprise comparable qui paie des salaires de base de \$1.45 l'heure.

Le président du tribunal char-

gé de trancher le différend, M. François Vezina, avait recommandé une augmentation de 8 cents l'heure et de 10 cents l'heure à Farnham; de son côté, l'arbitre syndical, Me Marc Lapointe, avait recommandé une augmentation de salaire de 13 cents dans les deux cas; pour sa part, l'arbitre patronal, Me Raymond Caron n'avait recommandé aucune augmentation.

## UNE ASSEMBLEE

Mardi matin, pendant qu'une vingtaine de grévistes montaient la garde devant les portes de l'usine située à l'angle des rues Parthenais et Ste-Catherine à Montréal, plus de 800 grévistes s'étaient réunis dans la salle paroissiale de la paroisse St-Vincent de Paul afin

de prendre les dispositions nécessaires à la poursuite d'une grève efficace.

MM. Philippe Girard, organisateur de la C.T.C.C., Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération des Produits Chimiques et François Krakowski ont tour à tour porté la parole en français, en anglais et en polonais devant cette foule enthousiaste.

Une délégation des grévistes de London Shirt, dirigée par MM. Angelo Forte et J. N. Godin est venue rendre visite aux grévistes de London Shirt et les assurer de leur solidarité et de leur appui moral.

Au moment où nous allons sous presse, aucune tentative de rapprochement n'a été tentée de part et d'autre, tandis que le piquetage se continue dans l'ordre à Montréal

## Sherbrooke

# LE SENATEUR HOWARD ET LA TRIBUNE LTEE SE RENVOIENT LA BALLE

Dans les négociations entre le poste radiophonique CKTS de Sherbrooke et le Syndicat des Imprimeurs de Sherbrooke qui représente les employés de ce poste, le sénateur Howard et la *Tribune Limitée*, de Sherbrooke, se renvoient la balle.

C'est ce qui ressort d'une communication que vient de nous faire M. Raymond Pélaudeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke.

Les négociations, nous dit-il, ont été très courtes, inefficaces et sans résultat. Dans le cas du poste CKTS, aucune séance de négociations n'a été possible.

Ce ne fut entre les parties qu'un échange de correspondance au cours duquel il fut impossible de savoir qui serait l'agent négociateur pour transiger avec le syndicat. "Tantôt on nous disait que c'était l'hon. sénateur Howard, tantôt que c'était la *Tribune Limitée*."

Pour tirer l'affaire au clair, le Syndicat fit appel au service de conciliation du Ministère du Travail à Ottawa qui dépêcha M. Raoul Trépanier. Lors de la première séance prévue, M. Trépanier apprit de négociations infructueuses, il fallut recourir à la conciliation par suite de l'attitude de l'employeur que la conciliation devait se passer en présence de M. Howard, lequel se trouve présentement à New-

York où il prend part aux délibérations des Nations Unies.

## AU POSTE CHLT

Au sujet du poste CHLT, *La Tribune* se fit représenter par un représentant de l'API, M. Eugène Lacasse, ce qui n'allait pas faciliter les choses. Après deux séances qui refusent de reconnaître les justes demandes syndicales.

Tandis que le syndicat demande une échelle variant de \$60. à \$80.00 par semaine pour les techniciens à la maintenance, la *Tribune Ltée* n'offre que \$35.00 par semaine à l'entrée au travail et \$40.00 après trois mois.

Pour les opérateurs radiophoniques, *La Tribune Ltée* offre \$25.00 à l'entrée et \$30.00 après 3 mois; le syndicat demande une échelle variant de \$45.00 et \$70. après 5 années de service.

Pour les annonceurs, commentatrices, scripteurs, *La Tribune Ltée* offre le salaire dérisoire de \$35.00 à l'entrée et \$40.00 après 3 mois; le syndicat demande une échelle variant de \$50.00 à \$75.00 après cinq ans, ce qui n'est pas exagéré.

A noter qu'à Sherbrooke, les journalistes à l'emploi de la Cité reçoivent un salaire horaire de \$1.06 l'heure, soit beaucoup plus que l'offre faite par *La Tribune* à ses annonceurs, opérateurs, scripteurs, etc.

Au cours de la séance de conciliation qui eut lieu le 9 novembre dernier, le syndicat a refusé l'offre de *La Tribune* de s'engager à signer le contrat actuellement au stage de la conciliation dans deux postes radiophoniques de Québec, moins 10 p. 100 sur les salaires.

Ce sera donc l'arbitrage, ainsi que vient de le demander le Syndicat.



Sur la photo de gauche, les grévistes de Dominion Oilcloth viennent d'arriver sur les lignes de piquetage, pendant qu'à droite, on aperçoit un groupe de policiers surveillant les opérations.

## Shawinigan

# L'ALCAN VOUDRAIT QUE LA PUBLICITE CESSE

Le tribunal d'arbitrage chargé de trancher le différend entre l'Aluminum Co. de Shawinigan et le Syndicat des Travailleurs de l'Aluminum de Shawinigan vient d'apprendre que la Compagnie n'aime pas la publicité que le syndicat peut faire lorsqu'un employé se plaint d'une mauvaise interprétation ou application de la convention à son égard.

Le procureur de l'ALCAN veut aussi que le Syndicat prenne l'engagement de ne jamais publier ou permettre de publier par les organismes auxquels le syndicat est affilié, des déclarations fausses sur le compte de la compagnie comme si le syndicat avait le don de prévoir, de deviner ou de connaître à l'avance ce que tel ou tel autre journal va publier dans sa prochaine édition.

Comme c'est la compagnie qui a fait la demande d'arbitrage, c'est elle qui doit supporter le poids de la preuve devant le tribunal présidé par l'hon. juge Léon Girard, assisté de M. Pierre-Elliott Trudeau, arbitre syndical, et Me Sarrazin, arbitre patronal.

Lors de la dernière séance d'arbitrage, la Compagnie n'a fait sa preuve que sur trois des demandes qu'elle a faites au cours des négociations; elle tient toujours à ce que le syndicat prenne une police d'assurance de quelque \$100,000 en garantie contre toute grève au cours de la durée de la convention et finalement la demande de signature de deux conventions séparées pour les employés de l'usine No 1 et de l'usine No 2.

Au sujet de cette dernière demande, M. Charles Lewis, gérant du personnel de la compagnie, a déclaré tout bonnement devant le tribunal qu'il n'avait pas étudié les problèmes que suscite l'existence d'une seule convention pour les deux usines mais que personnellement, à première vue, il était d'avis qu'il serait plus facile de résoudre les différends qui se posent.

M. Geo-E. Hébert, agent d'affaires du Conseil Central de Shawinigan, faisait remarquer, dimanche dernier, lors d'une causerie radiophonique, que la position de M. Lewis laissait voir un manque de sérieux et de responsabilité. Les employés se sentiraient lésés avec raison si les syndiqués et leurs représentants faisaient des demandes et allaient jusqu'à l'arbitrage sans avoir préalablement

étudié la question en litige. ....

Dans sa contre-preuve, M. Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie et procureur du syndicat, a démontré le peu de sérieux de la compagnie qui, elle, n'hésite pas à faire de la publicité à l'occasion de certains griefs et des négociations en cours.

Le procureur syndical a ensuite soumis une partie de sa preuve à l'appui des demandes syndicales concernant l'ancienneté, les droits de la gérance et une meilleure procédure concernant la solution des griefs.

La prochaine séance du tribunal d'arbitrage est fixée au 25 novembre prochain alors que le procureur syndical continuera sa preuve.

# TOUS

les membres d'une famille peuvent maintenant s'assurer ensemble. Dès le décès, chacun lui laisse un capital. La prime est petite, parfois réduite; son versement peut même cesser. La police comporte une valeur de rachat et des dividendes. La connaître, c'est l'acheter. Nos explications sont données gratuitement.

## CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

J.-HORMISDAS ROY, gérant  
Montréal-Lachine  
60 ouest, rue Saint-Jacques  
Montréal (1)—PL 1808



Nouvelles de Paris

## OU EN EST LA FRANCE AVEC Pierre Mendès-France ?

Il y a maintenant cinq mois que MENDES-FRANCE a pris le pouvoir. On peut se poser une question: y a-t-il réellement quelque chose de changé en France? Répondre oui, c'est s'exposer à une autre question: le mal français n'était-il donc pas si profond, la France n'était-elle donc pas cette nation en décadence que l'on avait décrite, car de la décadence un homme ne suffirait évidemment pas à l'en tirer.

A cette deuxième question, il faut répondre non. La France n'était pas cette abandonnée à vau l'eau que décrivaient volontiers les magazines américains. Les reporters de "Life" ou de "Collier's" se contentaient d'observer la surface des choses. Ils n'avaient jamais essayé de mesurer le renouveau catholique, le renouveau paysan réalisé grâce à la J.A.C. ni bien d'autres phénomènes. Ils gardaient la vision de gouvernements incapables d'agir, d'un Etat dont l'autorité se ruinait et d'un Parlement démagogue. C'est la France, disaient-ils.

En fait, les ressources de la Nation réveillée par la Résistance entre 1940 et 1944 n'étaient pas détruites. MENDES-FRANCE ne les a pas créées, il les a réveillées. Si les gouvernements étaient impuissants, ce n'était pas de la faute de la Nation, mais de la leur. C'est parce qu'ils avaient choisi une politique facile que la Nation avait d'abord accepté en surface, puis refusé devant ses conséquences profondes. Tout était basé sur une politique extérieure de soumission aux ETATS-UNIS, et le manque d'énergie française dont se plaignaient les ETATS-UNIS venait précisément de la soumission à leur politique de gouvernements coupés du peuple. Ces gouvernements étaient arrivés au pouvoir démocratiquement? Bien sûr, mais le mal était justement qu'incapables de présenter au pays le fond de leurs pensées, ils n'arrivaient et ne se maintenaient au pouvoir que par la plus basse démagogie.

Le mérite principal de MENDES-FRANCE, c'est d'avoir refusé cette démagogie. Les Français lui en ont immédiatement su gré. Ses discours du samedi à la radio sont suivis par de plus en plus d'auditeurs, parce qu'ils sont simples, ne contiennent pas de grands mots sur la démocratie ou la liberté, mais analysent des faits. Le peuple français, des années durant, s'est laissé prendre à la démagogie parce que, quand on offre la facilité à un peuple il est rare qu'il la refuse. Mais visiblement, il en avait honte et la popularité du Président du Conseil vient justement de ce qu'il a pris pour parler à ce peuple un langage clair et viril.

Après ça, on peut être ou ne pas être d'accord sur tel ou tel des projets du président du Conseil. Mais les discussions qui s'établissent dans la rue ou dans les foyers entre amis, ou à l'usine n'ont plus le même caractère que les précédentes discussions politiques. Elles sont exemptes du mépris que manifestaient précédemment la plupart des Français pour les "politiciens". Les communistes eux-mêmes, quand ils combattent MENDES-FRANCE, le font avec des nuances. C'est que, si la politique peut se discuter, l'homme a indiscutablement conquis le respect du peuple. On disait, en parlant de LANIÉL "le boeuf", en parlant de BIDAULT, on faisait allusion à son penchant vrai ou faux pour les liqueurs fortes. En parlant de MENDES, on dit MENDES tout simplement.

Ce n'est pas faute pourtant qu'il ne soit attaqué comme personne avant lui. Il ne l'a été. Contre lui, les anciens collaborateurs se sont réveillés, ont réveillé l'antisémitisme qu'ils avaient appris d'HITLER. Chose beaucoup plus odieuse parce que moins naturelle, on a vu certains journaux catholiques (en surface) reprendre à leur compte des propos antisémites. Il s'est formé une alliance étrange et haineuse qui va du dignitaire franc-maçon MARTINEAU DESPLATS au Président irrécusable du M.R.P. Pierre-Henri TEITGEN, en passant par des policiers tortionnaires condamnés à mort en 1944, et payés depuis par certains services secrets américains. Le but de l'alliance était à la fois de déconsidérer MENDES-FRANCE aux yeux du gouvernement américain et de l'impressionner lui-même. Tous les moyens de pression ont été bons pour l'affaiblir.

Cette bataille n'est pas terminée et l'on ne sait pas qui la gagnera. Ce qui est certain, c'est le réveil de la France provoqué par MENDES. Ce réveil est très sensible dans la jeunesse. De grands espoirs semblent donc permis quant à l'avenir de ce pays. Ils ne sont pas tellement liés à la personne de MENDES, à sa présence au gouvernement qu'à l'absence de ses prédécesseurs. Pour le jeune Français de 1954, au-dessus des questions de réarmement allemand sur lesquelles il n'est pas obligatoirement d'accord avec son Président du Conseil, se pose celle d'un choix. D'un côté, il y a les forces vives, les personnalités moralement respectées de GAULE à François MAURIAC, les techniciens, les urbanistes, ceux qui rêvent d'une France moderne. De l'autre, se retrouvent pêle-mêle les marchands d'alcool, les colonialistes, les agents doubles, les démagogues et tout le personnel de la petite politique menée depuis dix ans. Certains leaders M.R.P. ont beau dire que les catholiques devraient être aussi de ce côté-là, il n'y a pas un jeune paysan ou un jeune ouvrier catholique qui ne rougisse à les entendre. Jeunes paysans et jeunes ouvriers ne sont pas pour MENDES mais pour le redressement français qu'aujourd'hui il symbolise.

J.-J. LAMONTAGNE

## ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 126 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

### POUR INFORMATION

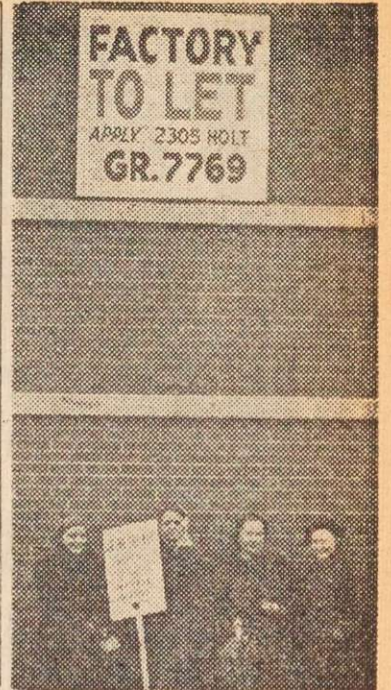
HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
555, Boul. Charest, Québec  
Tél. : 4-4631

JEAN CHARBONNEAU  
1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. : FA. 3694

## UNE GREVE SOLIDE A LA LONDON SHIRT



Les grévistes de la London Shirt de Montréal ne se laissent pas intimider par la menace de fermeture de l'usine comme en fait foi l'écriteau sur la photo de droite annonçant que l'usine était à louer. Ci-dessus les grévistes étudiant les questions syndicales avec les représentants du Service d'Education de la C.T.C.C.



## Malgré l'intimidation, la greve tient bon a la London Shirt

Les grévistes de London Shirt tiennent toujours bon malgré toutes les mesures prises en vue de les intimider. La semaine dernière, l'employeur accrochait à l'extérieur de son usine, une pancarte faisant connaître que l'usine de la rue Holt était à louer.

Bien loin de se décourager, les grévistes se sont exclamés: "Il peut bien la fermer, sa boutique, s'il n'est pas capable de nous payer un salaire qui a du bon sens."

On sait que les grévistes réclament une augmentation de 6, 8 et 10 cents que leur accordait une sentence arbitrale ainsi que la rétroactivité qui leur est due du fait que l'employeur ne paie même pas les taux prévus au décret.

Interrogé sur le geste de l'employeur, M. Angelo Forte a déclaré que c'était là un exemple d'employeur qui ne prend pas ses responsabilités. Au lieu de chercher à nous rencontrer et à négocier de bonne foi, cet employeur tente plutôt de démoraliser les grévistes en voulant louer son usine.

Mais les grévistes ne se sont pas laissés prendre, de continuer M. Forte. Ils continuent de faire le piquetage et de suivre chaque jour les cours qui leur sont donnés par le Service d'Education.

Les grévistes comprennent que si l'employeur est incapable de leur payer un salaire suffisant, il n'a qu'à céder sa place à un autre.

Peut-être sans le savoir, ils mettent en pratique une directive contenue dans les encycliques au sujet des entreprises qui ne sont pas capa-

bles de payer ou ne veulent pas payer le salaire normal: que ces entreprises disparaissent pour ne laisser que celles qui observent la justice et la légalité.

Montréal

## Début de la contre-preuve dans l'arbitrage des infirmières

L'Alliance des infirmières de Montréal, actuellement en arbitrage avec les hôpitaux Christ-Roi de Verdun, Sacré-Coeur de Cartierville, Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Eusèbe de Joliette, des RR. SS. de la Providence, a entrepris sa contre-preuve le 16 novembre, devant M. le magistrat René Lippé, président, Me Théodore Lespérance, arbitre syndical, et M. Arthur Matteau, de l'Association professionnelle des industriels, arbitre patronal.

La partie syndicale a tenté de faire une preuve touchant les salaires payés à l'embauchage dans quatre hôpitaux de Montréal, nommément Notre-Dame, Maisonneuve, l'Hôtel-Dieu et Royal Victoria. Mais des quatre témoins convoqués par sub-poena, trois seulement ont obéi à l'assignation; et ceux-ci, après avoir déclaré n'avoir pas eu le temps de réunir les renseignements recherchés, n'ont pu répondre aux principales questions de Me Pierre Vadboncoeur, procureur de l'Alliance. Celui-ci a insisté pour pousser son enquête dans le sens commencé, et il a dû demander l'ajournement pour pouvoir assigner de nouveau les témoins en vue d'une séance ultérieure, fixée au 29 novembre. Celle-ci sera probablement la dernière de l'arbitrage.

Dans sa preuve principale, la partie syndicale avait soutenu que les salaires des infirmières sont bas et de beaucoup inférieurs à ceux de très nombreuses catégories d'ouvrières d'usine, et à ceux des sténo-dactylos et secrétaires, ce qui n'a pas été nié par l'employeur. Cela constitue une anomalie, dit l'Alliance, et celle-ci réclame, entre autres choses, le redressement de cette situation paradoxale.

**PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC**

Bureau social: 38, rue Garancé, Québec, P. Q.

**C.T.C.C.**  
**le travail**

Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 8227, boul. St-Laurent,

Montréal - VE. 3701

Abonnement : Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministre des Postes, Ottawa.

**Envoyez-nous des NOUVELLES de votre syndicat**



# TEXTILE

## Dominion Textile veut diminuer les salaires

### Diminution des salaires, des vacances payées, des congés payés, des primes de nuit proposée par la Dominion Textile au cours des négociations

Alors que la sentence arbitrale sur la réouverture de la convention sur laquelle des salaires seulement n'est pas encore rendue, le temps est venu pour la Fédération Nationale du Textile de dénoncer la convention signée avec la Dominion Textile pour ses moulins de Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency.

La convention qui couvre plus de 6,000 travailleurs du textile était en vigueur depuis deux années. En novembre dernier, la clause des salaires avait été réétudiée alors que la Fédération avait fait une demande d'augmentation générale de 10 p. 100. Les procédures de conciliation et d'arbitrage sont actuellement terminées à ce sujet mais la sentence arbitrale n'est pas encore rendue.

#### La convention

A l'expiration de la 2e année de la convention, la Fédération vient de se prévaloir de son droit de demander d'autres changements à la convention existante.

Les employés ont répété la même demande d'augmentation des salaires de 10%. Si le tribunal d'arbitrage présidé par le juge Alfred Gaudet décide d'accorder une augmentation, la demande faite actuellement sera réduite d'autant.

Les employés demandent aussi d'autres avantages dont la formule Rand.

La Fédération a aussi demandé que la nouvelle convention renferme une clause permettant au syndicat de faire des recommandations dans l'établissement des tâches et les améliorations concernant le bien-être des employés, ce qui équivaut à demander une certaine participation à la gestion.

Comme il s'agit d'une industrie où les mises à pied se font nombreuses de même que les réembauchages, le syndicat demande la protection des droits des travailleurs qui comptent plus d'années de services en exigeant que l'ancienneté soit le facteur déterminant quand il s'agit de mises à pied et de réembauchage.

En ce qui concerne les congés payés, les ouvriers réclament deux congés payés additionnels ainsi que de plus longues périodes de repos pour ceux qui sont rémunérés suivant le système de boni.

Les deux parties ont négocié au bureau-chef Dominion Textile, à Montréal, les 14 octobre, 2, 11 et 12 novembre et voici les demandes de chacune des parties :

## LE LITIGE LES DEMANDES DES OUVRIERS DU TEXTILE

- 1. — Sécurité syndicale (formule Rand).
- 2. — La formation d'un comité technique dans le but d'étudier les problèmes de tâches, de la productivité et du bien-être social des employés.
- 3. — Que la demi-heure de repos pour chaque équipe soit payée.
- 4. — La garantie additionnelle au sujet des heures de travail.
- 5. — Des améliorations dans la clause de séniorité.
- 6. — Jours fériés additionnels chômés et payés.
- 7. — La disparition du .05 de diminution du taux de base pour fin de calcul du plan de boni.
- 8. — Une allocation de temps personnel de 20%.
- 10. — Une augmentation de salaire équivalente à la différence entre la recommandation du tribunal présidé par le juge Gaudet et la demande faite à ce même tribunal, en 1953, de 10%. On se souvient à cet effet, à l'ouverture des négociations, en 1953, sur la clause des salaires, que la partie syndicale réclamait une augmentation de salaire de 10% tandis que la partie patronale offrait une diminution de salaire de 5%, qui s'est poursuivi jusqu'en arbitrage qui s'est terminé en juillet 1954 et dont la sentence n'est pas encore sortie.

## LES DEMANDES DE LA DOMINION TEXTILE

- 1. — Offre la retenue syndicale volontaire et irrévocable mais réclame de la partie syndicale un montant de 5% des cotisations perçues pour service de perception rendu.
- 2. — Paiement par le syndicat et la compagnie des frais de déplacements, compensation de l'arbitre impartial désigné suivant la loi des différends ouvriers du Québec, dans le cas de mécontentement au sujet d'assignations de travaux ou de paiement de travail.
- 3. — Prime de .10 au lieu de 15% pour les travailleurs de la troisième équipe.
- 4. — Retire les dispositions prévues dans le but d'éliminer la troisième équipe dans une période de travail ralentie.
- 5. — Que la prime de 50% pour le travail supplémentaire après 40 heures soit sur une base de 50% du taux pour l'occupation énoncée à la cédule des salaires au lieu de la moyenne des salaires.
- 6. — Que les salaires soient payés par chèque.
- 7. — 2 au lieu de 4 heures de gage payées pour toute personne qui se présente au moulin et qui n'a pas reçu d'avis préalable que ses services n'étaient pas requis.
- 8. — 6 fêtes chômées et payées au lieu de 7. Ces jours seront payés que s'ils tombent un jour de travail régulier soit du lundi au

vendredi et aux employés ayant un an ou plus de service continu pour la compagnie.

9. — Vacances annuelles de 2% jusqu'à 5 ans de service continu avec la compagnie au lieu de l'échelle graduée de 2.4% après un an, 2.8% après 2 ans, 3.2% après 3 ans, 3.6% après 4 ans, enfin la compagnie offre 5% de vacances après 25 ans au lieu de 6%.

10. — Diminution de salaire de 5% avec une durée de contrat de 3 ans à partir de sa signature avec réouverture annuelle des négociations pour les salaires.

Les agents négociateurs de la partie patronale : MM. Archibald, Jean Sirois, H. D. Béland, Braley, Green.

Les personnes suivantes représentent la partie syndicale : Montmorency, MM. Simon Bouchard, Julien Dubé; Drummondville, MM. Philias Dionne, Paul Morin; Magog: MM. Victor Lamontagne, Raoul Gouette, Armand Noël, Jacques Thouin; Sherbrooke: MM. Albert Jacques, Armand Marquis, M. René Gosselin, de Granby, pour la Fédération N. C. du Textile Inc.

### THETFORD MINES

Tout récemment, le Syndicat des Employés de Magasins tenait deux assemblées. A cette occasion, assistait M. Roland Turcotte, organisateur de la Fédération du Commerce affiliée à la C.T.C.C. Les Commis de Magasins ont décidé de travailler à modifier les conventions collectives en vigueur. Ils ont décidé de poser les demandes suivantes: une nouvelle classification des employés; une meilleure clause de sécurité syndicale; sécurité des emplois, modifications dans les heures de travail.

### LE PROCHAIN FORUM DES

## IDEES en MARCHÉ

25 novembre 1954: de 8.00 à 9.30 — Réseau de télévision.  
26 novembre 1954: de 9.00 à 10.00 — Réseau de radio

## "Peut-on enrayer le chômage au Canada"?

En Russie soviétique, il n'y a pas de chômeurs. Au Canada, par contre, le nombre de travailleurs sans emploi semble actuellement augmenter de mois en mois. C'est qu'en Russie soviétique toutes les décisions économiques importantes relèvent de l'Etat alors que chez nous les particuliers restent libres de décider selon ce qui paraît conforme à leurs intérêts propres: en Russie, l'Etat est en mesure de maintenir l'économie en équilibre à peu près stable; chez nous, les décisions des individus peuvent fort bien être contradictoires et entraîner une augmentation du nombre des sans-travail. C'est d'ailleurs ce qui se produit très souvent. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'histoire récente du Canada pour le constater: 1888, 1893, 1900, 1907, 1913, 1920, 1929, 1950, 1954, marquent le début d'autant de périodes de chômage plus ou moins généralisé.

### Peut-on empêcher le chômage d'une industrie particulière?

Mais alors, peut-on empêcher ce phénomène d'apparaître et de se développer? Pour répondre, il faut d'abord faire quelques distinctions. Tous les chômeurs ne perdent pas leur emploi pour la même raison. Dans un pays, à un moment donné, il se peut fort bien qu'une industrie ou un type de commerce, après avoir connu une période florissante, entre ensuite en décadence, soit parce que le produit de cette industrie cesse d'être demandé par les consommateurs, soit parce que d'autres pays se trouvent en mesure de l'offrir à meilleur compte. Les travailleurs de l'industrie en question tombent en chômage et doivent chercher à se reclasser ailleurs. C'est ce qu'on appelle le chômage de structure et il est possible d'en diminuer les effets en prévoyant à l'avance les brassements qui se produiront dans l'économie.

### Peut-on empêcher le chômage saisonnier?

Il y a en second lieu le chômage qui résulte du caractère saisonnier de l'emploi. Prenons le cas de la construction. Dans un pays comme le Canada, aux hivers longs et rigoureux, la construction coûte plus cher au cours de certains mois de l'année. Les entrepreneurs concentrent alors leurs activités dans les périodes favorables et leurs ouvriers chôment en hiver. Le gouvernement pourrait, lui, compenser en concentrant ses propres constructions en janvier et février;

mais il faudrait que les citoyens soient disposés à payer le prix supplémentaire sous forme de taxes.

### Peut-on empêcher le chômage cyclique?

Reste alors le chômage qui résulte des fluctuations continues des affaires et que l'on appelle chômage cyclique. Pour empêcher de se produire il faudrait pouvoir faire contrepoids aux décisions contradictoires des individus. Est-ce possible? Oui disent certains... il suffit de supprimer la liberté comme en Russie. D'autres, et c'est maintenant le cas de la presque totalité des spécialistes, affirme qu'on peut parvenir à une stabilité satisfaisante de l'emploi sans recourir à une telle extrémité. Il suffit pour cela que le gouvernement veuille bien jouer ce rôle de contrepoids: si le chômage menace de prendre des proportions trop grandes, il réduira alors les taxes pour laisser plus de pouvoir d'achat aux consommateurs ou de profits aux producteurs; il lancera des travaux publics pour donner du travail aux chômeurs et des commandes aux entrepreneurs; il facilitera le recours au crédit pour soutenir le commerce et versera des subventions.

Mais ces méthodes d'intervention n'ont été mises au point qu'à une époque récente. Aussi, les opposants ont-ils beau jeu pour répondre que l'efficacité n'en est pas du tout démontrée et qu'il se peut fort bien que le chômage reste à peu près inévitable, dans un système économique comme celui que nous connaissons.

### Saguenay — Lac St-Jean

## DIX ECOLES D'ACTION OUVRIERE DANS LA REGION CETTE ANNEE

Le Comité régional d'Education de la région Saguenay-Lac-St-Jean vient de décider de mettre sur pied l'organisation de dix Ecoles d'Action Ouvrière dans la région cette année.

Cette décision a été prise à la suite d'une réunion de 23 représentants de la région tenue à Jonquières la semaine dernière. On remarquait aussi la présence de M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier diocésain des Syndicats nationaux, M. Pierre-Julien Martel, secrétaire du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean et M. René Perron du Syndicat des Employés Municipaux d'Arvida comme président en l'absence de M. Roland Martel.

Les délégués ont décidé d'ouvrir des Ecoles d'Action Ouvrière dans chaque centre ouvrier de la région et tous les membres des syndicats sont invités à suivre les cours organisés dans leurs centres respectifs: Dolbeau, St-Félicien, Roberval, Alma, Jonquières, Kénogami, Arvida, Chicoutimi, Port-Alfred et St-Bruno.

Au cours de la réunion, les délégués ont aussi tracé le programme

de ces Ecoles d'Action Ouvrière: 1er cours: Droit d'Association et liberté syndicale — par l'abbé P. Bergeron.

2e C: But et nécessité du syndicalisme, par l'abbé Philippe Bergeron.

3e C: Histoire syndicale — histoire du mouvement ouvrier — Roland Martel.

4e C: Structure du mouvement syndical — Gérard Larouche.

5e C: Conditions d'efficacité d'un syndicat — René Perron.

6e C: Convention, décret, comité paritaire — M. Robert Auclair.

7e C: Salaire et Salariat — l'abbé P. Bergeron.

8e C: Sécurité syndical — Chs-Eugène Marquis.

9e C: Conciliation, arbitrage, Grève — M. Robert Auclair.

10e C: Coopération et coopérative — Ls-Philippe Boily.

11e C: Coopération d'habitation (Logement) — Roch Tremblay.

12e C: Action Politique — M. Robert Auclair.

13e C: Action Catholique (relations entre l'action catholique et l'action syndicale — abbé P. Bergeron.

SPECIAL: griefs, règlement des griefs, étude de la convention collective formation des agents de griefs.

# NEWS DIGEST

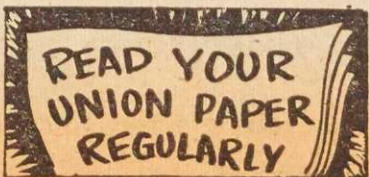
(Continued from page 8)

the forthcoming arbitration hearing will be Tests and Trials. The Union is asking for time and one half on Saturdays and double time on Sundays and Holidays during these trial runs. Although the company turned this demand down during negotiation and conciliation, it should be noted that previous to the signing of the first labor agreement on October 28 1952, the company's standard

practive of pay during these trial runs was straight time for the normal 9-hour day, plus time and one half for the remaining 15 hours, work or no work.

#### Surprise

Quite a few members will benefit, financially, if they read this column next week. The Union is working on this matter at present, the completion of which will take a day or so.





# TRAVAIL ET FOYER

## Pourquoi suivre des cours

Pourquoi une mère de famille qui se débrouille assez bien en couture et en cuisine se donnerait-elle la peine de suivre des cours à une école Ménagère? Deux élèves de l'École des Sciences Ménagères ont répondu à cette question que je leur posais au nom des lectrices du *Travail*.

### Cours de cuisine

Mme Léonie Bouchard, mère de quatre grands fils, dont le plus jeune a 20 ans, et d'une fille mariée, en est à sa première année de cuisine.

Elle travaillait autrefois en dehors du foyer, et sa fille tenait maison. Depuis le départ de cette dernière, Mme Bouchard a dû recommencer à neuf dans sa cuisine, comme une jeune mariée. Elle se sentait bien gauche, et elle décida de suivre des cours. Son travail est maintenant plus intéressant, plus facile et moins compliqué, même si elle n'en est qu'à sa 6e leçon.

Elle a toujours hâte de revenir à la maison, après son cours, pour mettre la leçon à l'essai. La semaine dernière elle apprenait à mouler la pâte à tartes. "J'en ai toujours fait, des tartes, dit-elle, mais je rencontrais beaucoup de difficultés. Maintenant cela me semble si simple."

Les grands garçons sont aussi intéressés que leur mère au résultat des cours. Ils fouillent dans le livre de cuisine pour voir où elle en est rendue. "Eh bien! c'est la semaine prochaine qu'on mange du pâté chinois", s'exclament-ils.

Le mari lui-même croit que sa femme aurait dû quitter son travail plus tôt, si on avait su qu'elle pouvait cuisiner aussi bien.

Mme Bouchard mentionne encore comme raison de suivre des cours de cuisine les avantages suivants:

"Nous apprenons à nous servir des condiments, qui donnent tant de goût et d'arôme aux aliments.

"Nous comprenons mieux les expressions des livres de recettes.

"Nous apprenons à préparer les restes, à apprêter des petites fantaisies pour les réceptions, etc. . .

"Nous apprenons à préparer les viandes à leur meilleur."

Mme Bouchard croit qu'une bonne partie des mères d'aujourd'hui sont dans son cas: elles ont quitté la maison trop tôt pour pouvoir apprendre à travailler selon les traditions familiales. Ce que d'autres générations ont appris en secondant les mères dans la cuisine pendant plusieurs années, nous, nous pouvons l'apprendre en suivant un cours par semaine pendant une année ou deux. Ce n'est pas si mal!

### Cours de couture

Mme Raymond Laporte a une bonne raison pour suivre des cours de couture: elle

aime le travail bien fait. Les gens qui ont assisté à la revue de modes de l'École des Sciences Ménagères, en juin dernier, ont pu s'en rendre compte quand ils ont vu parader deux amours de petits garçons blonds, âgés de 4 ans et 2 ans. Les deux enfants de Madame Laporte portaient un petit pantalon court et un veston sans manches, en tissu écossais, que leur mère avait confectionné.

Actuellement, Mme Laporte prépare un ensemble d'hiver, manteau et jambières, pour son aîné qui a commencé à fréquenter l'école. Elle calcule que l'ensemble lui coûtera \$8.50, alors qu'elle aurait payé au moins \$25 dans les magasins. "Et avant de suivre des cours, dit-elle, je n'aurais jamais osé me lancer dans une telle entreprise".

Madame Laporte avait déjà fait quelques essais en couture, mais avec des cours, dit-elle, on travaille moins pour rien. Et on apprend à régler l'ajustage et à perfectionner tous les petits détails de finition qui font la différence entre un vêtement bien fait et un autre qui a l'air de sortir des mains d'un amateur.

Quand il s'agit de coudre pour les enfants, l'économie est considérable. C'est tellement facile de tailler dans du vieux pour des tout-petits, ou de se servir de coupons vendus à prix d'aubaine. Mme Laporte croit cependant nécessaire de souligner qu'il faut veiller à se servir de tissu de bonne qualité, si on ne veut pas travailler pour rien.

Madame Laporte est en 3e année de couture, et aussi en 3e année au cours de cha-

peaux. Elle confectionne elle-même tous ses chapeaux, qui ne lui coûtent jamais plus de \$5.00.

L'École des Sciences Ménagères, autrefois connue sous le nom d'École Ménagère Provinciale, est située sur la rue Sherbrooke, au coin de Berri. Fondée depuis 1904, elle reçoit actuellement 1600 élèves aux cours post-scolaires. Une quarantaine d'élèves y suivent, après leur 11e année, trois ans de cours qui leur permettent de devenir professeurs ou démonstratrices en sciences ménagères.

Les cours post-scolaires se donnent soit l'avant-midi, de 9 heures 30 à 11 heures 30, soit l'après-midi, de 2 heures à 4 heures, soit le soir, de 7 heures 30 à 9 heures 30.

Une vingtaine de professeurs y enseignent la cuisine, la coupe et la couture, la confection des chapeaux, les travaux à l'aiguille, la coupe et le dessin de patrons, le dessin de modes, le cuir repoussé, le moulage, le tissage, la coupe-moulage et la décoration d'intérieur.

La directrice, Mlle Germaine Gloutnez, rêve d'ajouter à son école un cours familial destiné aux jeunes filles qui ont quitté leurs études après la 7e année, et qui aimeraient apprendre à bien travailler dans la maison. Ces élèves pourraient apprendre beaucoup pendant une seule année scolaire, et on leur épargnerait les cours techniques destinés aux futures spécialistes. Mlle Gloutnez donnera tous les renseignements nécessaires à celles qui voudront téléphoner à l'École.

## Qu'est-ce que l'Association Canadienne des Consommateurs?

Nos lectrices liront sans doute avec grand intérêt le résumé de l'interview que Mademoiselle Lucette Hébert, présidente de la section française de Montréal de l'Association Canadienne des Consommateurs, accordait, ces jours derniers, à Madame Ls-Laurent Hardy.

Voulez-vous me dire en quelques mots, Mademoiselle Hébert, ce qu'est l'Association Canadienne des Consommateurs?

Cette association, que l'on appelle communément l'A.C.C., vise à protéger les intérêts des consommateurs canadiens. A cette fin, elle leur fournit régulièrement des renseignements d'ordre pratique qui leur permettent d'utiliser sagement leur pouvoir d'achat. Mais le plus grand service que l'A.C.C. rend à ses membres et à tous les consommateurs, c'est de les informer, par ses bulletins et publications, par des conférences et des causeries, au sujet de problèmes d'ordre général aussi importants que ceux de la production, de la consommation, de l'achat et de la vente. Connaissant mieux leur rôle et leur importance dans la vie de la société canadienne, les ménagères, les consommatrices peuvent alors demander à l'A.C.C. de transmettre aux producteurs, aux industriels et aux gouvernements des requêtes qui correspondent aux besoins réels des consommateurs.

Vous venez de parler de "ménagères", Mademoiselle Hébert. Votre association compte donc des femmes?

Le nom de l'A.C.C. peut être trompeur. En fait, l'A.C.C. est une organisation entièrement féminine. Elle a été fondée en septembre 1947 par les représentants d'une cinquantaine d'associations féminines canadiennes: le "Conseil National des Femmes", La Fédération des Femmes Canadiennes-françaises, etc.

L'A.C.C. a-t-elle déjà plusieurs réalisations à son crédit?

L'A.C.C. est plus influente qu'on le croit. Ainsi, en 1949, nos représentants ont comparu par deux fois devant le comité sénatorial des banques et du commerce et ont demandé une loi qui obligerait les manufacturiers à mettre sur leurs produits des étiquettes portant des indications exactes sur la nature de leurs produits. Et nous avons obtenu cette loi.

## LE BUDGET.... et NOUS.

Il fallait un certain courage, au moins fournir un effort pour venir un triste dimanche après-midi, discuter "budget" autour d'une table. Une dizaine de femmes de Granby avaient pourtant accepté de le faire afin de mettre en commun des expériences budgétaires et réaliser après un bon trois heures de discussion que "ça fait du bien de se rendre compte qu'on n'est pas tout seule, à se casser la tête pour joindre les deux bouts."

La discussion a porté presque exclusivement (à part quelques apartés bien pardonnable dans un groupe de femme...) sur l'organisation qu'on fait de l'argent quand la paye arrive, les moyens d'améliorer la situation budgétaire du ménage et aussi la possibilité d'organiser des rencontres de femmes de syndiqués pour étudier des problèmes communs.

Je vous livre certaines conclusions, les plus importantes, à mon avis, qui ont découlé de ces trois heures d'échange de vues.

— Bien peu de ménage dépendent au petit bonheur, au contraire, la façon de répartir l'argent peut être différente selon les ménages, mais tous ou à peu près font une répartition de la paye quand elle arrive.

— Cette répartition peut se diviser en deux: dépenses fixes (loyer, assurances, électricité etc. assumées par le mari; et un certain montant alloué à l'épouse pour la nourriture, petites dépenses, nettoyage, etc.

— Il est très difficile aux ménagères d'économiser sur le montant qui leur est alloué. Car règle générale ce montant est tout juste ou pas assez substantiel pour arriver à remplir les ventres.

— C'est dire que la maman doit établir un certain budget avec ce montant qui lui est alloué; trouver des recettes économiques, etc., si elle veut à un certain moment remplacer un vêtement trop usé ou se payer une distraction qui pour elle est une nécessité.

— Le mal qui semble général dans les ménages est une non-entente entre le mari et la femme sur "ce qui est nécessaire, pour elle et que le mari trouve superflu". Au début du mariage, la jeune épouse était gênée de demander de l'argent pour acheter une paire de bas, le mari s'est habitué à ce qu'elle ne soit pas exigeante et aujourd'hui qu'elle essaye de le mettre devant des problèmes bien concrets; après 5 ans de mariage, le trousseau est presque à

renouveler, les serviettes sont usées, les robes ne font plus aussi bien, le mari ne voit pas que ces dépenses-là ne sont pas du luxe ou un caprice d'une journée, mais basées sur la simple logique. En résumé: parce que l'homme et la femme ont refusé de discuter ces choses-là ouvertement à mesure que les problèmes se posaient, il en résulte, une non-compréhension du mari pour tout ce qui selon lui n'est pas "vital". — Par contre, dans certains ménages, le mari se permet quelques petites fantaisies, quand lui "se croit au-dessus de ses affaires".

— Les épouses ont souligné que répartition du budget, le mari trop souvent elles assumaient seules la répartition du budget, le mari s'en lavant les mains une fois qu'il lui avait donné le montant alloué.

— Aussi cette manière de voir du mari se retrouve bien souvent dans l'éducation des enfants; la maman portant presque seule, les problèmes des petits, et des plus grands.

— Les femmes présentes furent unanimes à trouver qu'il leur serait très utile que des "spécialistes" viennent apporter leurs connaissances en économie domestique et ménager par exemple tout en tenant compte des besoins réels et des moyens de les utiliser avec un tel foyer, comprenant x enfants avec x salaire. . . . .

— Ces cours pratiques les aideraient peut-être à réaliser une grande économie dans l'achat des victuailles, des vêtements, etc.

Voilà ce que j'ai retenu de cette réunion. Et, il est étonnant de réaliser combien analogue est la situation des ménages de salariés. Les problèmes sont presque identiques, et je dirais même l'attitude des maris. . . . .

Le groupe que nous avons rencontré veut s'organiser afin de multiplier ces rencontres et établir un comité permanent de trois ou quatre épouses qui les organiseraient.

Ce fut en définitive très fructueux pour chacune d'entre nous car il n'y a rien de plus reconfortant que de s'apercevoir qu'on n'est pas seule à chercher des solutions, et qu'ensemble on peut arriver à voir plus clair, et à comprendre mieux nos responsabilités de ménagères, d'épouses et de mères, et il faut bien le dire celles aussi de nos maris. . . . .

Renée GEOFFROY

Le 1er février 1953, 4 recommandations de l'A.C.C. ont été incorporés dans les "nouveaux règlements sur le pain et la farine". C'est depuis ce temps-là que nous mangeons du pain "enrichi".

Depuis plus de 5 ans, l'A.C.C. demande des standards uniformes quant à la taille des vêtements pour femmes et enfants. De plus, elle veut que les consommateurs soient représentés sur toutes les commissions gouvernementales chargées de fixer les prix, telles les commissions des produits laitiers. L'emballage des produits, la non fixation des prix de revente, la classification des aliments, la margarine sont autant de problèmes qui retiennent son attention.

En résumé, l'A.C.C., pour protéger les consommateurs, fait les pressions qui s'imposent auprès des autorités compétentes.

La classe ouvrière comme telle est-elle représentée à l'A.C.C.? L'A.C.C. veut grouper les consommatrices de toutes les classes de la société. Elle réunit déjà des femmes d'affaires, des fermières, des universitaires, soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leurs associations. Je ne connais pas de groupement ouvrier féminin qui nous soit affilié.

Est-ce que l'A.C.C. est un mouvement fortement centralisé?

L'A.C.C. a son bureau-chef à Ottawa; Madame H.-E. Vautlet est notre présidente nationale. Nous avons une section provinciale dans à peu près chacune des provinces du Canada. Et les sections provinciales comptent des branches locales dans la plupart des centres urbains importants.

Mais, ça coûte combien pour être membre de l'A.C.C.? Nos membres ne paient qu'un dollar, par année, y inclus l'abonnement à notre bulletin mensuel.

J'ai confiance, Mademoiselle Hébert, que l'A. C. C. pourra bientôt compter un bon nombre de représentantes de la classe ouvrière.

Eliette HARDY

P.S. Pour toute information supplémentaire, s'adresser à: Montréal: Mademoiselle Lucette Hébert, 5064, rue Fabre; Québec: Mme. F.-M. Rocheleau, 2076, Bois-Joli, Sillery.



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

### L'arbitrage suspendu

En dépit de la présence des représentants de l'union, les séances d'arbitrage ont été suspendues vendredi dernier, par suite de l'indisposition du directeur du personnel de la compagnie. C'est pour cette raison et aussi à cause de l'absence du procureur de la partie patronale que les séances d'arbitrage ne reprendront que vendredi le 19 novembre, à 2h. 30 de l'après-midi.

### Dans l'embarras

Quel est ce représentant de l'union qui se fit surprendre l'autre jour par une délégation composée de femmes et d'hommes au local de l'union alors qu'il était dans les écailles d'huitre jusqu'à la cheville? La délégation se retira devant la confusion dudit personnage. Il était à faire le nettoyage de la salle qui avait servie à une partie d'huitres le soir précédent.

### Le syndicalisme

Elsie Robinson, du *Los Angeles Herald*, vient d'exprimer sa gratitude à l'égard du syndicalisme dans un récent article.

Je me souviens de ses chaussures. Elles étaient tellement usées, fatiguées.

Mais il ne se plaignait jamais. On ne savait pas le faire en ce temps-là. Leurs chaussures usées étaient le symbole de toute leur vie de travail et de misère. Je me demande encore comment ils ont résisté, comment ils pouvaient se tenir debout d'une étoile à l'autre pendant 12 heures par jour et six jours par semaine?

Un homme peut avoir de l'enthousiasme et du génie, mais que peut-il contre le système? Rien. Sous la pluie ou la neige, la poussière ou la boue, il devait travailler comme des esclaves, agir comme les bêtes d'un troupeau. Et il usait ses chaussures à marcher des milles et des milles sans une pensée de rébellion parce qu'il devait faire vivre sa famille. Mais aujourd'hui, il est possible de se révolter contre un système qui maintient les hommes sous un tel escalavage. Remercions Dieu d'avoir permis la montée du syndicalisme qui vient rendre les

travailleurs maîtres de leur destinée.

### La 5e colonne

Dans certains cas de suspension, 11 rapports avaient même été produits contre les employés suspendus. Ces rapports avaient été écrits et remis à la compagnie par ce petit individu détestable qui joue à Sherlock Holmes à travers l'usine.

### Les communistes

Les pamphlets distribués jeudi dernier aux ouvriers de la Vickers étaient d'inspiration communiste. L'éditeur, Camille Dionne, fut l'un des candidats défaits lors des élections municipales, ne récoltant que quelques votes. Félicitons les travailleurs d'avoir jeté ces papiers dans les poubelles.

### Une danse

Les préparations sont en cours pour une soirée de danse qui aura lieu dans les locaux de l'union d'ici quelques jours. La date de cette soirée sera annoncée la semaine prochaine.

### Des volontaires

Soulignons le fait que deux membres de l'exécutif du syndicat qui viennent d'être temporairement suspendus, accordent bénévolement leur temps à leur union.

### Les voyages d'essai

L'un des articles qui seront discutés lors de la prochaine séance d'arbitrage portera sur les voyages d'essai. L'union demande que l'on paie temps et demi le samedi et temps double le dimanche lors de ces voyages. Bien que la compagnie ait refusé cette demande au cours des négociations et de la conciliation, il est à noter qu'avant la signature de la présente convention collective, la compagnie payait le taux ordinaire pour la journée normale de travail de neuf heures, et temps et demi pour les 15 autres heures de la journée.

### Une surprise

Il y aura une surprise pour les membres la semaine prochaine dans cette page, et ces derniers pourront en retirer des avantages pécuniers.

## Saguenay — Lac St-Jean

# Progrès de l'organisation dans la pulpe et le papier

Mercredi dernier, soit le 10 novembre dernier, environ une cinquantaine de représentants des divers syndicats du papier, tant de Port-Alfred, Kénogami et Jonquières que de Riverbend se sont réunis à Kénogami pour étudier leurs problèmes, faire une revue de la situation et dresser un programme d'action. M. Victor Dahl, vice-président de la Fédération, présidait cette assemblée. M. Ls-Philippe Boily, agent d'affaires, l'abbé Philippe Bergeron, aumônier régional et Robert Auclair, conseiller technique, assistaient également à cette réunion.

Au cours de cette assemblée, tous les syndicats ont annoncé que le recrutement allait bon train dans tous les moulins et même qu'il dépassait toutes les prévisions établies. Des ouvriers qui avaient négligé jusqu'ici de faire partie des syndicats signent maintenant leur carte de membre. Un vent nouveau souffle dans ces usines et il est favorable aux syndicats partout. Si ce mouvement se continue, nul doute que les effectifs syndicaux auront augmenté considérablement d'ici quelque temps.

Mercredi dernier, les syndiqués

ont discuté également des prochaines négociations qui approchent plus vite qu'on ne pense; il faut s'y préparer de longue main et comme il faut parce que les employeurs se font de plus en plus durs à convaincre. Bien des clauses dans les conventions doivent être modifiées si les syndicats veulent protéger leurs membres comme il faut; les salaires ont leur importance plus que jamais, mais d'autres clauses comme celles ayant trait au règlement des griefs revêtent une importance capitale pour l'ouvrier d'aujourd'hui qui n'a aucune sécurité.

### Partie de cartes

Les Dames Patronesses du Centre Social Ste-Brigide sont heureuses de faire part aux personnes intéressées qu'elles ont repris leurs activités d'automne et que leurs parties de cartes mensuelles auront lieu le deuxième lundi de chaque mois, à 2 hres p.m., à 1589, rue Maisonneuve. Ces parties de cartes sont organisées en vue de procurer des fonds aux oeuvres de bienfaisance du Centre Social.

# LA SEMAINE

## TROIS-RIVIERES

### Les employés municipaux

Le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des 3-R. Inc. (Section La Traversé) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-1955.

Les officiers élus sont: MM. Roméo Moreau, président; Hervé Houle, vice-président; Arthur Guilbert, secrétaire; Roméo Robert, trésorier; Lucien Guilbert, assistant-secrétaire; Hervé Turcotte, assistant-trésorier; L.-P. Rouette, gardien; A. Brisson sentinelle; P. L'Heureux et D. Boisvert, auditeurs.

MM. Roméo Moreau, Hervé Houle et Arthur Guilbert, ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

### Les fonctionnaires municipaux

Le Syndicat National Catholique des Fonctionnaires de l'Hôtel de Ville des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-55.

Les officiers élus sont: MM. J.-H. Bettez, président; Maurice Aubry, vice-président; Lionel Bellefeuille, secrétaire; Gérald Leclerc, trésorier; J.-B. Poliquin, René Monfette et Gaston Pelland, directeurs.

MM. Lionel Bellefeuille, Maurice Aubry et J.-H. Bettez ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. J.-B. Bettez a été nommé délégué au fonds mortuaire.

### Chez les Electriciens

L'Union Nationale Catholique des Electriciens des Trois-Rivières Inc. a procédé récemment à l'élection des officiers pour le terme 1954-55.

Les officiers élus sont: MM. Fernand Pothier, président; Marcel Maillette, vice-président; Jérôme Montplaisir, secrétaire; Onil Désaulniers, trésorier; Jean-Paul Bellefeuille, assistant-secrétaire; André Adam, assistant-trésorier.

MM. Jérôme Montplaisir, Fernand Pothier et Onil Désaulniers ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. Marcel Maillette a été nommé délégué au fonds mortuaire et au Comité Paritaire des Métiers de la Construction des Trois-Rivières.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, organisateur des Syndicats.

### Chez les Distributeurs de Pain

Le Syndicat National Catholique des Distributeurs de Pain des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-55.

Les officiers élus sont: MM. Benoit Filteau, président; H.-P. Benoit, vice-président; Léonard Richard, secrétaire; J.-B. Gauthier, trésorier; Roger Rheault, assistant-secrétaire; Aurélien Gauthier, assistant-trésorier; Roger Martin, gardien et R. Doucet, sentinelle.

MM. Benoit Filteau, Jean Girard et Yvanhoe Pellerin ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. Léonard Richard a été nommé délégué au fonds mortuaire.

M. Léonard Richard a été nommé secrétaire d'élections, et MM. Aurélien Gauthier et Jean Girard ont été nommés scrutateurs.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, organisateur des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

### Charpentiers - Menuisiers

des Charpentiers-Menuisiers des Trois-Rivières Inc. a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 54-55.

Les officiers élus sont: MM. Alphonse Courteau, président; Narcisse Arcand, vice-président; Dominique Ebacher, secrétaire; Omer Michaud, trésorier; Arsène Parenteau, gardien; Maurice Fortier, sentinelle; Narcisse Arcand et Paul Robert, auditeurs.

MM. Alphonse Courteau, Narcisse Arcand et Dominique Ebacher ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. Alphonse Courteau a été nommé délégué au fonds mortuaire.

M. Dominique Ebacher a été nommé délégué au Comité Paritaire des Métiers de la Construction des Trois-Rivières et district.

Les élections ont été présidées par Monsieur Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats.

### Les services extérieurs

Le Syndicat National Catholique des Employés Municipaux des Trois-Rivières Inc. (Section des Services Extérieurs) a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-55.

Les officiers élus sont: MM. P. Cousin, président; Armand Cloutier, vice-président; Walter Boucher, secrétaire; Richard Beaudry, trésorier; Alfred Piché, assistant-secrétaire; Nelson Leblanc, assistant-trésorier; G.-Arthur Francoeur, gardien; Eddy Beaulieu, sentinelle; Armand Marcouiller et Albéric Provencher, vérificateurs; Marcel Auger, délégué au fonds mortuaire.

MM. Paul Cousin, Armand Cloutier, G.-Arthur Francoeur, Arthur Giasson et Nelson Leblanc ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières et district.

Le comité de griefs est composé de MM. Paul Cousin, Ovide Mailhot, Walter Boucher, Nelson Leblanc et Camille Miot.

Les élections ont été présidées par M. Emile Tellier, agent d'affaires des Syndicats ouvriers nationaux catholiques des Trois-Rivières et district.

### Les employés des Commissions scolaires

Le Syndicat National Catholique des Employés des Commissions Scolaires des Trois-Rivières a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 1954-55.

Les officiers élus sont: MM. Hector Marois, président; A. Rheault, vice-président; J.-J. Lemay, secrétaire; Arthur Cloutier, trésorier; F. Rheault, assistant-secrétaire; Josaphat Boucher, ass.-trésorier; Elphège Pellerin, gardien et Antonio Beaumier, sentinelle.

MM. Hector Marois, J. Boucher et Armand Rheault ont été nommés délégués au Conseil Central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

M. Arthur Cloutier, a été nommé délégué au fonds mortuaire.

Les élections ont été présidées par M. André Montour, organisateur des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

### Chez les Barbiers-Coiffeurs

Le Syndicat des Barbiers-Coiffeurs de St-Jean a fait l'élection de ses officiers. Les nouveaux élus sont:

Au poste de président: Emile Lanoue; 1er vice-président: Conrad Dupuis; 2e vice-président: Conrad Tétreault; secrétaire: Ernest Laroche; trésorier: P.-E. Messier; directeur-patron: Raymond Authier; directeur-employé: Gérard Tremblay.

L'assemblée d'élection était présidée par M. J.-P. Coulombe, directeur C.T.C.C. Le secrétaire d'élection était M. Ernest Laroche.

### East Broughton

Le nouvel exécutif du Syndicat des Employés de la Julius Kaiser d'East-Broughton est maintenant composé comme suit: président, Julien Breton; vice-président, Roland Blouin; secrétaire, Louis-A. Dodier; trésorier, Freddy Grondin; sentinelle, Patrice Fortin.

## LA TUQUE

Le Syndicat National des Employés de Bureau de Brown Corporation de La Tuque se choisissait dernièrement un nouvel exécutif. Ont été élus: Hector Bolduc, président; Gilles Guimont, vice-président; Jean-Paul Dompierre, secrétaire; Mlle Juliette Dubé, assistante-secrétaire; J.-Ferdinand Pagé, trésorier, et Roch Lortie, assistant-trésorier.

## CHAMBLY

**Syndicat de la Bennett**  
Election au Syndicat de la Bennett de Chambly.  
Au poste de président: Gérard Deguire; vice-président: Gérard Massé; 2e vice-président, Jules Gervais; secrétaire-archiviste: André Arcand; secrétaire-trésorier: M. Ostiguy; 1er directeur: Germain Fournier; 2e directeur: Louis Dubois; 3e directeur: Léopold Aubertin.

Au poste de 1ère directrice: Mlle Marie-Paule Girouard; 2e directrice: Mlle Fleurette Desbien; sentinelle: Georges Ostiguy.

## MONTMAGNY

Le Syndicat catholique National des Métiers de la Construction du District de Montmagny vient d'éli- re ses officiers pour le prochain terme. Ont été élus: MM. Omer Masson, président; Léon Boissonneault, vice-président; Claude Masson, secrétaire-archiviste; Albert Mathurin, sec.-trésorier; Conrad Richard, directeur, section des plombiers; Eugène Bernier, directeur, section des peintres; Lucien Lamonde, directeur, section des électriciens; Ovide Morin, directeur, section des menuisiers; Auguste Fortin, directeur, section des journaliers.

## Baie des Ha! Ha!

Lors de notre dernière assemblée du Syndicat National des Débardeurs de la Baie des Ha! Ha!, il y eut élection d'un nouvel exécutif. Ont été élus: MM. Lucien Simard, Président; Jos. Coulombe, Vice-Président; Martial Bouliane, Secrétaire - archiviste; Ls. Jos. Tremblay, Secrétaire financier; Directeurs: Nicolas Tremblay, Roger Tremblay, Geo. Elie Bouchard, Arthur Barrette, Aurèle Tremblay.

## QUEBEC

Le Syndicat des Employés de Pièces et d'accessoires d'automobiles de Québec élitait dernièrement les membres de son exécutif pour l'année en cours. Ont été élus: MM. Louis-Philippe Richard, président; Charles Denis, vice-président; Jean-Louis Leclerc, secrétaire; Charles-Henri Mercier, trésorier; Joseph Chamard, sentinelle et Roger Fişet, agent d'affaires.

### Le Syndicat Employés municipaux

A son assemblée régulière du 8 novembre 1954, le Syndicat a procédé à l'élection annuelle des membres de son exécutif, dont voici le résultat:

Armand Wagner a été réélu à la charge de Président par acclamation.

Adélarde Gagné, 1er vice-président; Emile Brousseau, 2e vice-président; Thomas Simard, secrétaire-archiviste; Gédéon Allard, assistant sec.-archiviste; Rosaire Moisan, secrétaire-correspondant; John Peachy, trésorier; Ernest Gravel, financier; Louis Siconnelly, sergent d'armes et Roch Plante, gardien.



# DOMINION OILCLOTH WORKERS STRIKE

## WALK-OUT PARALYSES TWO PLANTS

Over 1,200 employees of the Dominion Oilcloth Company Limited and its subsidiary, the Barry and Staines Company of Farnham staged their strike Tuesday morning in determination to back up their demands for increased wages and better conditions. The striking employees are members of the Industrial Chemical Workers Union (C.C.C.L.).

Office personnel and company executives were allowed to thread their way through thronging picket lines, but the main parts of the two plants were shut tight.

C.C.C.L. members voted last Friday for the walk-out, but it was held off as union and company officials met in a final effort to avert the strike.

### THREE WAY SPLIT

The arbitration board recorded a three-way split. The company member voted for no wage increase, the union representative suggested a 13c increase at both plants and the president of the arbitration board voted for an 8c increase at Dominion Oilcloth Company in Montreal and 10c an hour increase at the Barry and Staines plant in Farnham.

### UNION OFFERED TO CO-OPERATE

Company executives were told by union officials the union was prepared to accept the arbitration president's suggestion, but the company turned this offer down and refused to agree to any wage

increases. Union demands for classification and back pay were also rejected by the company.

Strikers began picketing at 5.30 Tuesday morning and Maurice Vassart, business manager for the union, said picketing would continue 24 hours a day.

Mr. Vassart also stated that if the company attempted to start up production, the striking workers would block all entrances to the plants.

The Montreal plant employees are at present paid \$1.13 an hour while workers in Farnham earn \$1.10 hourly.

As a comparison, the hourly rate at the C.I.L. Fabrikoid Plant in Toronto is \$1.45 an hour.

About 1,000 oilcloth workers will be involved in Montreal and over 200 in Farnham.

## No Cut in Defense Spending Says St-Laurent

Officials of the 100,000 member C.C.C.L. Union presented their annual brief to Prime Minister St Laurent and his Cabinet last week, during which Mr. St Laurent said the Government does not consider it necessary to increase tax revenues, but claimed that the Government is attempting to improve the division of revenue among the various departments.

The C.C.C.L. urged the Government to undertake a dynamic public works program to ease the unemployment problem which now causes uneasiness among workers.

Mr. St Laurent said the Government problem is not only to authorize expenditures, but also to levy revenues.

To a C.C.C.L. suggestion that Canada might reduce its defence spending to increase the level of welfare in our country, Mr. St-Laurent stated the Government and Allied countries are convinced that there has been some improvement in the international situation, however the improvement was not sufficient to allow appreciable reductions in defence expenditures. He also stated they are trying to set up an immigration program that will not increase the unemployment problem.

The C.C.C.L. brief said increase in unemployment in the last two years indicates the problem is not "exclusively seasonal or frictional, but presents the characteristics of cyclic unemployment".

"There is not only an increase in the number of jobless, but also an accumulation" This "appears to be the turning point in Canada's economy".

The Prime Minister answered this by saying he "did not think there will be any extended period of unemployment for any particular group of workers".

LET US HOPE THE PRIME MINISTER'S ASSUMPTION PROVES TRUE!!!

## "WAGES IN QUEBEC AND ONTARIO"

By Gilles BEAUSOLEIL

A 50 PAGES BOOKLET EDITED CO-JOINTLY BY THE C. C. C. L. AND THE C. C. L.

AN INDISPENSABLE AID FOR NEGOCIATORS AND OTHER UNION PERSONNEL

Both french and english editions on sale

at 8227 St. Lawrence Bl'vd  
PRICE: 25c A COPY, PLUS POSTAGE

## Purchasing Power to Sustain Full Employment

Geneva, (I.L.O. News) — The International Labour Organisation's Metal Trades Committee ended its fifth session tonight with agreement among its worker, employer and government members on a series of practical methods of labour-management co-operation in the world's metal-working plants.

The memorandum was adopted by a vote of 91 to 11. It established the principle that co-operation at the plant level should be based on the participation of freely-elected representatives of all workers.

The report on ways to regularise production and employment in the world metal trades at a high level was less nearly unanimous. The vote on this report was 71 to 33 with 3 abstentions.

In it, the majority took the view that sharp economic crises leading to widespread unemployment are avoidable. The report declared: "The Committee believes that sustained full employment can be built only on a solid foundation of adequate consumer purchasing power, of steadily rising living standards, of greater economic security especially for the lower income groups, and of rapid economic development of underdeveloped countries."

The report urged that when there was danger of widespread unemployment in the metal trades, prompt attention should be given to such measures as price reductions resulting from increased productivity, decreased sales taxes, etc., as well as measures to increase the volume and stability of consumer credit.

A resolution pointing to a reduction in hours of work where desirable and practicable was adopted by 48 votes to 46, with 17 abstentions. It asked the ILO's Governing Body, now meeting at Rome, to consider instructing the Director-General to prepare a report on hours of work in various countries and the repercussions which would result from a reduction in hours of work, and then to consider what further action could be taken toward this end.

## FRANCE TO GET NEW DEAL IN HOUSING

PARIS (CPA) — The housing situation in France has been a disgrace for several generations and has lagged behind almost every other country in Europe.

Under the leadership of France's new and dynamic premier Mendes-France, there are signs that the situation will be improved before long. In a recent speech in the industrial north, the premier said that it was his government's intention to build 240,000 new dwelling units next year. This would be condensing a three-year program into one.

A start will be made in Paris itself where overcrowding has been critical. Five thousand homes will be built for building trades workers in large blocks. Rents will be reasonable but may be higher than the extremely low figures prevailing today, but for very inferior accommodation.

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

### Arbitration postponed

Not with standing the fact that the Union representatives were present and ready to proceed, the sudden indisposition of the Company's Director of Personal Relations caused the postponement of last Friday's arbitration hearing. This coupled with the absence of a company lawyer prevented proceedings from progressing and the meeting was put back until Friday of this week, November 19th at 2.30 p.m.

As the Teutonic greeting goes "GESUNDHEIT" (good health) to all.

### Embarrassed

Which union official unexpectedly received a delegation of visiting ladies and gentlemen to the Union Hall while he was standing ake-deep in wet oyster shells? The delegation with-drew when the gentleman in question showed embarrassment. He was tyding up after an oyster party which had been held the previous evening in the Union Hall.

### Unions

Elsie Robinson, the noted columnist for the Los Angeles Herald Express pays a great tribute for unions. Here are some quotations from a recent column: "I remember his shoes. They were such poor, broken things. "Still he never complained. Men didn't in those days. Their broken work shoes were symbolic of their whole dreary lives". I wonder how they stood it. Up near dawn and off to an endless 12-hour day, six days a week.

"A man might be born with songs in his heart and genius at his fingertips, but what did it avail him against the 'System'? Nothing. Come rain or snow, mud or sleet, we worked like driven cattle or slaves. And now remembering, I think of his old shoes that walked so many miles without self-pity or rebellion to serve his family.

"BUT NOW I MAY REBEL AGAINST A SYSTEM WHICH HELD MEN IN BONDAGE LIKE THAT. AND NOW REMEMBE-

RING THOSE PITIFUL SHOES, I CAN THANK GOD THAT THE UNIONS CAME TO FREE MEN SUCH DRUDGERY AND THAT THIS DAY NO LONGER MEANS MEN IN SHACKLES BUT FREE, MASTERS OF THEIR OWN DESTINY".

### Ugh!

In some cases of lay-offs as many as 11 separate reports have been produced against the employee laid off. These reports were written out and handed over to the company by the 'obnoxious little creature' who is aping Sherlock Holmes throughout the Yard.

### Commies

That circular which was distributed last Thursday to Vicker's workers as they entered the plant was a Communist-inspired piece of propaganda. The editor, Camille Dionne, is the defeated Communist candidate in the recent civic elections. Needless to state 95% of these circulars could be found in the gutters after the members received them.

### Is it?

Is the present lay-off policy, some of which smacks of discrimination, anything to do with an attempted "softening-up" gimmick to stall the arbitration hearings?

### Dance

Preparations are underway for a Dance and Social Evening to be held in the Union Hall. The date of this event will be given in this column next issue.

### Voluntary

Mention should be made here that two members of the union executive, who have been temporarily laid-off, are devoting a voluntary 8-hour day working for their union.

### Tests and trials

The article to be discussed at (Continued on page 5)

## VICTORY FOR COLLEGIATE SHIRT WORKERS

As we go to press we are in receipt of a news despatch informing us that the strike at Collegiate Manufacturing Incorporated, of William Street in Montreal has been settled.

A labor agreement has been signed awards the employees many additional benefits.

The strike, which was called last week, was due to the company's refusal to apply an arbitration tribunal's award to the employees. Conditions under which the new labor agreement was signed are 6c an hour increase for female employees starting and 8c an hour after one years service.

A 10c an hour increase across the board for all male workers, plus a closed shop, union security, an insurance plan, seniority and retroactive pay amounting to \$100 to \$150 for the workers.

The union explained that the arbitration court had allowed salary increases for employees and retroactive payment of \$20,000. This decision was based on working conditions and on agreements signed by the Clothing Federation, taking into account regulations governing the shirt industry.

The new agreement will remain in force from November 1 1954 until December 31 1955.

Angelo Forte, president of the National Federation of Clothing Workers (C.C.C.L.) and G.N. Godin acted for the Union.

Representatives of the C.C.C.L. reported that a second strike involving 75 employees of the London Shirt Company Limited has not been settled.

Announcement was also made that the National Federation of Clothing Workers, affiliated to the C.C.C.L. voted \$8,000 to enable it's local at Victoriaville to make a job survey of the Utex Sportswear Co plant in Victoriaville.